

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 26 juin 2008 - Convocation du 19 juin 2008

Compte rendu affiché le 4 juillet 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

Mme SORREL-DUNAND par M. CHRETIN, Mme MAY par Mme GLATARD ; Mme BROSSARD par Mme GOYON ; Mlle COIN par M. BUFFARD ; M. MACHURAT par M. MANIKAS ; M. DESBOIS par Mme ORIOL ; Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Tarification Animations Jeunesse Eté 2008**

Il convient de fixer les tarifs des activités proposées par le Service Animations Jeunesse pour l'été 2008. En effet, il convient de mettre à jour ces tarifs et de prendre en compte de nouvelles activités proposées au public. Ces nouveaux tarifs sont attractifs pour les jeunes et les familles et permettent une variété des activités grâce au système des formules. Les tarifs sont proposés de la manière suivante :

\* Adhésion : 2.00 €

\* Animations :

Atelier écriture (8 séances) : 8.00 €

Sports de combat (4 séances) : 4.00 €

Atelier Danse Fusion (4 séances) : 4.00 €

\*Sorties :

Cinéma REX : 2.40 €

Cinéma en ville : 4.00 €

Sorties accro branche : 4.00 €

Nautile : 4.00 €

Balade équestre : 4.00 €

Sorties sports nautiques : 4.00 €

Journée au lac – Barbecue : 8.00 €

Parc d'attractions Walibi : 12.00 €

\*Séjours :

Mini camp : 50.00 €

Camp : 100.00 €

**FORMULES**

Semaine 16.00 €

3 sorties

2 ateliers/ 4

Semaine 20.00 €

4 sorties

3 ateliers/ 4

Aides aux loisirs : tarifs dégressifs : 50% pour fratrie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2008,
- APPROUVE les tarifs fixés ci-dessus relatifs aux activités du Service Animations Jeunesse pour l'été 2008,
- **AUTORISE le paiement des inscriptions par chèques, espèces, chèques vacances ; bons CAF pour camps et mini-camps,**
- **DIT que les recettes correspondantes sont prévues au Budget primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 juin 2008  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09/07/2008
- Publication ou affichage le 09/07/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 9 juillet 2008  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.